

Défense

Autorisations d'engagement : 35,87 milliards d'euros
Crédits de paiement : 36,29 milliards d'euros
329 907 emplois (équivalents temps plein travaillé)

La mission Défense comporte quatre des programmes gérés par le ministère de la défense, dont le périmètre ministériel est plus vaste puisqu'il comprend également la gendarmerie nationale et les anciens combattants.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission Défense comprend quatre programmes :

Le programme « Environnement et prospective de la politique de défense » (1,66 milliard d'euros) fédère l'ensemble des actions contribuant à l'élaboration de la politique de défense de la France. Dans un environnement de plus en plus complexe, les actions de ce programme fournissent les outils pour appréhender ces évolutions : la prospective stratégique, la définition des systèmes de forces futurs, le maintien de capacités industrielles et technologiques, la diplomatie de la défense et le renseignement. Ce programme intègre également la dimension européenne.

La structure des objectifs et des indicateurs de performance retenue reprend ces problématiques en mettant l'accent sur le suivi des technologies de défense (ex. taux de progression des capacités technologiques) ainsi que sur la dimension européenne (ex. taux de coopération européenne en matière de prospective).

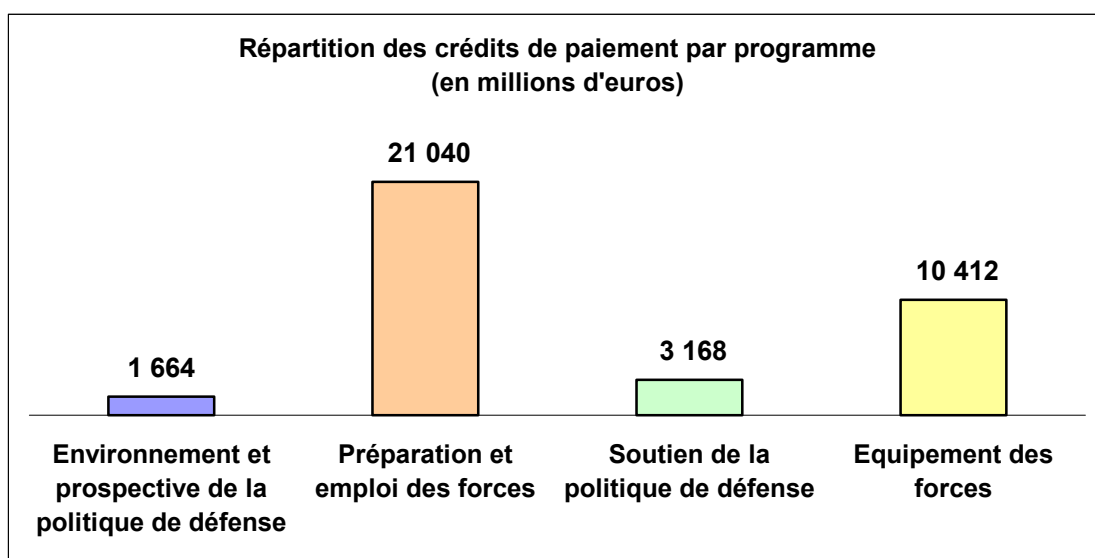
Le programme « Préparation et emploi des forces » (21,04 milliards d'euros) regroupe les missions premières du ministère de la défense. Il concentre près de la moitié des crédits et environ deux tiers des effectifs. Il vise, en particulier, à réaliser les objectifs opérationnels fixés par le Président de la République, chef des armées, soit : la dissuasion nucléaire, la projection extérieure, la sauvegarde des populations et des territoires. Il regroupe les crédits consacrés aux trois armées (air, terre, mer) et constitue le programme central en matière de gestion des ressources humaines. Il porte également les crédits destinés à l'entraînement des forces et à l'entretien de leurs matériels.

Le programme « Soutien de la politique de la défense » (3,17 milliards d'euros) comprend les différents organismes d'administration centrale et regroupe, sous le pilotage du secrétariat général pour l'administration (SGA), les crédits relatifs à l'immobilier et à l'informatique générale.

Le PLF 2007 est l'occasion de réorganiser la performance en matière de gestion des infrastructures, particulièrement les logements et la politique immobilière. Une meilleure appréhension de l'utilisation des infrastructures ainsi que des coûts induits va être désormais possible à travers une batterie d'indicateurs renouvelés.

Le programme « Équipement des forces » (10,41 milliards d'euros) a pour finalité la mise à disposition des équipements nécessaires aux armées pour l'exercice de leurs missions. Les forces armées bénéficient d'améliorations significatives de leurs capacités, grâce à la mise en œuvre des programmes d'armement prévus dans le modèle d'armée 2015 (avion de combat Rafale, hélicoptère de combat Tigre, ...). Le PLF 2007 permet de poursuivre le développement et la réalisation des matériels prévus par la loi de programmation militaire, comme par exemple l'avion de transport A400M, le missile stratégique M51, le véhicule blindé de combat d'infanterie VBCI et les frégates multimissions FREMM. Ces réalisations vont de pair avec la poursuite des efforts en matière de cohérence opérationnelle. De nombreux programmes sont en effet mis en œuvre pour assurer la bonne intégration des systèmes de forces, en matière de partage d'information notamment.

Les principaux programmes d'armements font l'objet de sous-actions identifiées dans le programme « Équipement des forces ». La justification au premier euro des crédits employés donne une visibilité sur les caractéristiques des principaux équipements, le calendrier de leur livraison et l'ampleur des sommes engagées.



2. Principales orientations pour 2007

Les crédits liés à la loi de programmation militaire (LPM) constituent un peu moins de la moitié, tous titres confondus, de la dotation de la mission défense. Ils représentent ainsi 15,1 milliards d'euros en CP et 14,4 milliards d'euros en AE. Ces dotations permettront la poursuite des programmes d'armement et d'équipement (Rafale, VBCI, hélicoptère NH90).

Le contexte international a également conduit à augmenter significativement la dotation pour les surcoûts liés aux opérations extérieures (OPEX), la portant ainsi de 175 millions d'euros en 2006 à 360 millions d'euros pour le PLF 2007 (hors part gendarmerie).

S'agissant des personnels, le budget de la défense pour 2007 permet de poursuivre le plan d'amélioration de la condition militaire (24 millions d'euros en 2007) ainsi que la mise en œuvre du Fonds de consolidation de la professionnalisation (24 millions d'euros). Un effort spécifique sera consacré au personnel civil (15,1 millions d'euros de mesures catégorielles) afin d'assurer une meilleure gestion des compétences et des carrières.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Les efforts de modernisation portent en premier lieu sur l'optimisation et la modernisation des procédures de gestion et de certaines fonctions transversales.

Suite à un rapport d'audit de modernisation¹ sur les centres payeurs des armées, le ministère s'engage, pour ses systèmes d'information de ressources humaines (SIRH), à converger vers le noyau applicatif interministériel. De plus, le projet de logiciel unique à vocation interarmées de la solde (Louvois) va être réorienté pour le transformer en opérateur de paye interarmées, à l'échéance d'octobre 2006 (Louvois 3). D'ici 2008, la convergence des différents SIRH vers le noyau commun devra être achevée, favorisant ainsi l'optimisation de l'exercice de la fonction solde.

Un audit de modernisation² a également porté sur l'optimisation de la fonction communication dans les forces armées. Ses conclusions font d'ores et déjà l'objet d'une mise en œuvre ; il est notamment prévu de mutualiser les fonctions communes et d'assurer un suivi centralisé de l'ensemble des publications.

Un audit de modernisation³ est en cours sur la fonction soutien de l'administration centrale du ministère de la défense et doit étudier les modalités d'une meilleure coordination des intervenants et les synergies possibles entre les différents services.

Les actions de modernisation concernent également l'amélioration des modes d'intervention de l'État.

¹ La gestion des centres payeurs des armées (octobre 2005)

² La fonction communication dans les forces armées (janvier 2006)

³ Optimisation de la fonction soutien de l'administration centrale du ministère de la défense (juin 2006)

Ainsi, un audit de modernisation⁴ vient de s'achever sur la fonction reconversion dans les forces armées, afin d'accroître son efficacité et optimiser son coût. Le chômage des anciens militaires entraîne une charge budgétaire significative sur le budget du ministère de la défense. Une prise en compte totale des recommandations des auditeurs pourrait permettre une meilleure prise en charge des anciens militaires et une réduction de 20 millions d'euros par an, d'ici trois ans, des coûts liés à l'indemnisation du chômage. Le rapport propose notamment de régionaliser et de professionnaliser le dispositif de reconversion pour toutes les armées. Il propose également de personnaliser l'accompagnement des intéressés et de renforcer le partenariat avec le service public de l'emploi.

Enfin, le ministère de la défense poursuit les réformes liées à une meilleure organisation de l'activité des armées à travers l'externalisation de certaines prestations, par exemple sur la base aérienne de Cognac, et au travers du recours aux contrats de partenariat prévus par l'ordonnance du 17 juin 2004.

Ministre concerné :

- Défense

⁴ La fonction reconversion dans les forces armées (avril 2006)